D I P L Ô M E

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ NOUS, SOUSSIGNÉS, CONSTATANT QUE

Monsieur George Dominique MATIUTA

A SUBI AVEC SUCCÈS LES ÉPREUVES PRÉVUES PAR LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ ET LES RÈGLEMENTS DE

La Faculté de médecine

LUI CONFÉRONS LE GRADE DE

Docteur en Médecine Dentaire

AVEC LES DROITS ET LES PRÉROGATIVES QUI Y SONT ATTACHÉS

Le Recteur | Le Doyen | Le Secrétaire général

PROCÈS-VERBAL ÉTABLI À GENÈVE, LE 19 SEPTEMBRE 2008 N° 53858227025719

validé par le sceau de l'Université

swissuniversity.ch